

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Date de convocation : 28/02/2024  
Secrétaire de séance : Jérôme DONZEL

**L'an deux mille vingt-quatre et le 05 Mars**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (12)** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGI Martine, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absente (3)** : JONGMANS Thérèse (procuration de vote), LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves

**N° 04-2024 : EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Mme Le Maire donne lecture du courrier de Mme La Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie relatif à l'extinction de l'éclairage public sur les zones d'activités économiques. La délibération du conseil communautaire du 15/02/2024 prévoit que l'éclairage public soit coupé entre 23 heures et 5 heures du matin au sein de la ZAC d'Alpespace.

Vu les horaires déterminés par la communauté de communes sur le parc d'activités d'Alpespace, Mme Le Maire propose donc de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2023 relative à la décision d'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures sur l'ensemble de la commune (y compris le parc d'activités d'Alpespace).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sera interrompu de 23 heures à 6 heures et de 23 heures à 5 heures sur le parc d'activités d'Alpespace.
- décide d'informer la population par le site internet et par affichage.
- Un arrêté municipal, dans le cadre des pouvoirs de police du maire, devra être pris sur l'ensemble de la commune y compris sur le parc d'activités d'Alpespace.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 05 Mars 2024.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Jérôme DONZEL

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le